

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 4 - Juillet 2002 - ANPE - Délégations de signature

Sommaire

1.	AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI.....	2
1.1.	Direction.....	2
	644/2002-Délégation de signature.....	2
	02-0280-Délégation de signature - Modificatif n° 3 de la décision n° 36 du 31 décembre 2001.....	3
	02-0281-Délégation de signature - Modificatif n° 4 de la décision n° 34 du 31 décembre 2001.....	6

1. AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

1.1. Direction

644/2002-Délégation de signature

DECISION N° 644 / 2002

Le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

- VU** Les Articles L311.1 et suivants et R.311.1.1 et suivants du Code du Travail et notamment les articles L.311.7, R311.4.5 et R.311.4.17.
- VU** Le Décret n° 90.543 du 29 juin 1990 fixant le statut applicable aux agents de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- VU** Le Décret en date du 11 Octobre 1995 nommant Monsieur Michel BERNARD en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- VU** La Décision n°140/98 du 22/01/1998 modifiant la décision n° 1994/97 du 8/12/1997 nommant Monsieur Jean-Pierre ALIX, en qualité de Directeur Régional de la Haute-Normandie à compter du 1er février 1998.

DECIDE

Article 1

Monsieur **Jean-Pierre ALIX**, Directeur Régional de la Haute Normandie, reçoit, pour les services placés sous sa responsabilité, délégation permanente pour signer dans les limites fixées par les instructions en vigueur :

- les actes relatifs au fonctionnement des services et à l'exécution des missions de l'Agence,
- les décisions se rapportant à la gestion du personnel,
- les pièces justificatives et autres pièces comptables concernant l'exécution du budget de l'Agence.
- Les mémoires et conclusions produits devant les juridictions administratives de 1ère instance

Il reçoit également délégation pour statuer sur les recours hiérarchiques formés à l'encontre des décisions prises par les Directeurs Délégués relevant de son autorité, au titre de la gestion de la liste des Demandeurs d'emplois ou à celui de la participation au service Public de Placement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Pierre ALIX, ses attributions à l'exception du pouvoir de représenter l'ANPE en justice, sont exercées par **Monsieur Paul CHABOD**, Conseiller Technique, adjoint au Directeur Régional.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ALIX, et de Monsieur CHABOD, **Monsieur Jean-Claude DELAUNE**, Conseiller Technique, est habilité à signer dans les limites fixées par les instructions en vigueur :

- les pièces comptables concernant l'exécution du budget de l'Agence,
- les opérations relevant de la déconcentration financière et comptable.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ALIX, **Monsieur Bernard VERRIER**, Conseiller Technique, responsable des Ressources Humaines est habilité à signer dans les limites fixées par les instructions en vigueur, tout ce qui concerne la gestion des Ressources humaines.

Article 5 :

La présente décision qui prend effet au **2 mai 2002** annule et remplace la décision n° 32 du 31 décembre 2001..

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil départemental des actes administratifs situé au sein du Département chef-lieu de la Région.

Noisy-Le-Grand, le 30 avril 2002.

Le Directeur Général

Michel BERNARD

Destinataires

- Agence Comptable,
- Département Administration & Marchés,
- D.R.A. de la Haute-Normandie
- Les intéressés.
- Comptable secondaire

02-0280-Délégation de signature - Modificatif n° 3 de la décision n° 36 du 31 décembre 2001

DECISION N° 36 / 2002

le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Les Articles L.311.1 et suivants et R.311.1.1 et suivants du Code du Travail et notamment les **articles L.311.7 et R.311.4.5,**

VU Le Décret n° 90.543 du 29 Juin 1990 fixant le statut applicable aux agents de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Le Décret en date du 11 Octobre 1995 nommant Monsieur Michel BERNARD en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Les Décisions nommant les directeurs Délégués de haute-Normandie.

DECIDE

Article 1 :

Les Directeurs Délégués et les agents dont les noms suivent reçoivent délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, les actes et correspondances relatifs au fonctionnement des services, à l'exécution des missions de l'Agence et à l'exécution de leur budget.

Article 2 :

Les Directeurs Délégués reçoivent également délégation pour statuer sur les recours hiérarchiques formés par les Usagers à l'encontre des décisions prises par les Directeurs des Agences Locales pour refuser une inscription sur la liste des demandeurs d'emploi et pour l'exécution des missions de l'Etablissement, définies par l'article L.311.7

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, ces attributions sont exercées par les Agents dont les noms suivent.

Article 3 :

La présente décision qui prend effet **2 janvier 2002** annule et remplace la décision n° **67 du 30 décembre 1999** et ses modificatifs n°1 à 3.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat des Départements concernés.

Modificatif n°3

de la décision n° 36 du 31 décembre 2001

(portant délégation de signature)

le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Les Articles L.311.7 à R.311.4.1 et suivants du Code du Travail,

VU Le Décret n° 90.543 du 29 Juin 1990 fixant le statut applicable aux agents de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Le Décret en date du 11 octobre 1995 nommant Monsieur Michel BERNARD en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU La décision n° 1662/95 du 7 septembre 1995 concernant les recours hiérarchiques

VU Les décisions portant nomination des Directeurs Délégués de la région Haute-Normandie,

DECIDE

Article 1 :

La décision n° 31 du 31 décembre 2001 et ses modificatifs n°1 et 2 portant délégation de signature aux Directeurs Délégués et aux agents dont les noms suivent sont modifiés comme suit avec effet du **1^{er} juillet 2002**

Article 2 :

Le présent modificatif sera publié au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat des Départements concernés.

DELEGATION REGIONALE DE LA HAUTE-NORMANDIE

D.D.A.	DELEGUES DEPARTEMENTAUX	DELEGATAIRE(S)
DDA Rouen	Jacques PAILLOT	Jeannette CASTAINGTS <i>Chargée de Mission</i>
DDA Le Havre	Philippe BLACHERE	Franck BEGIN <i>Chargé de Mission</i>
Littoral Caux-Bray	Jacqueline MAURAN	Thierry WAAG <i>Chargé de Mission</i>

Noisy-le-Grand, le 25 juin 2002

Michel BERNARD

Destinataires

- Agence Comptable,
- Département Administration et Marchés
- D.R.A. Haute-Normandie,
- Comptable Secondaire,
- D.D.A. concernées.

02-0281-Délégation de signature - Modificatif n° 4 de la décision n° 34 du 31 décembre 2001

DECISION N° 34 / 2002

Le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Les Articles L.311.1 et suivants et R.311.1.1 et suivants du Code du Travail et notamment les articles L.311.7 et R.311.4.5,

VU Les Articles L.122.2 et L.322.4.1 et suivants du Code du Travail et les décrets pris pour leur application,

VU Le Décret n° 90.543 du 29 Juin 1990 fixant le statut applicable aux agents de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU La Délibération n° 230.95 du 7 avril 1995 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale Pour l'Emploi et son arrêté d'approbation du 23 août 1995 pour l'application des dispositions de l'article R.311.4.14,

VU Le Décret en date du 11 Octobre 1995 nommant Monsieur Michel BERNARD en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Les décisions nommant les Directeurs des Agences Locales de haute-Normandie.

DECIDE

Article 1

Les Directeurs des Agences locales et, en cas d'absence ou d'empêchement, les Agents, dont les noms figurent sur la liste ci-jointe, reçoivent délégation pour signer :

- les actes et correspondances liés à l'exécution des missions de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- toutes les opérations relevant de la déconcentration budgétaire et financière relatives :
 - au fonctionnement courant de l'unité,
 - aux actions concourant au contact avec les usagers,
 - aux conventions d'application des mesures pour l'emploi confiées à l'établissement par les pouvoirs publics ou les collectivités territoriales,
 - aux décisions d'attribution des aides à la mobilité,
 - aux prestations organisées par l'établissement en faveur de ses usagers.
- la certification du service fait pour les opérations budgétaires énumérées ci-dessus.

Article 2

Les Directeurs des Agences Locales reçoivent également délégation pour statuer sur les recours gracieux formés par les Usagers à l'encontre des décisions prises pour refuser une inscription sur la liste des Demandeurs d'emplois et pour l'exécution des missions de l'Etablissement définies par l'article L.311.7 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, ces attributions sont exercées par les Agents désignés figurant sur la liste ci-jointe.

Article 3

La présente décision qui prend effet au **2 janvier 2002** annule et remplace la décision n° 60 du 29 décembre 2000 et ses modificatifs n° 1 à 8

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat des départements concernés.

Modificatif n° 4
de la décision n° 34 du 31 décembre 2001
(portant délégation de signature)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Les Articles L.311.1 et suivants et R.311.1.1 et suivants du Code du Travail et notamment les articles **L.311.7 et R.311.4.5,**

VU Les Articles L.122.2 et L.322.4.1 et suivants du Code du Travail et les décrets pris pour leur application,

VU Le Décret n° 90.543 du 29 Juin 1990 fixant le statut applicable aux agents de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU La Délibération n° 230.95 du 7 avril 1995 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale Pour l'Emploi et son arrêté d'approbation du 23 août 1995 pour l'application des dispositions de l'article R.311.4.14,

VU Le Décret du 11 octobre 1995 nommant Monsieur Michel BERNARD en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

VU Les décisions portant nomination des Directeurs des Agences Locales de haute Normandie,

DECIDE

Article 1

La décision n° 34 du 31 décembre 2001 et ses modificatifs n°1 à 3, portant délégation de signature aux directeurs d'agence et aux agents dont les noms suivent, sont modifiés comme suit avec effet au **3 juin 2002.**

Ces modifications ne concernent que les agents dont les noms sont soulignés.

Article 2

Le présent modificatif sera publié au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat des départements concernés.

DELEGATION REGIONALE DE LA HAUTE-NORMANDIE

D.D.A.	DIRECTEUR D'AGENCE	DELEGATAIRE(S)	DELEGATAIRE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
D.D.A. LE HAVRE			
Fécamp	Muriel THAUVEL	Laurent RICARDEAU <i>Conseiller Principal</i>	Sandrine MARC <i>conseillère principale</i>
Harfleur	Catherine RENARD	C. BURDIN DE ST MARTIN <i>Conseiller Principal</i>	Isabelle FIDELIN <i>Conseillère Principale</i>
Le Havre Centre	Philippe BREINLINGER	Corinne BISCH <i>Conseillère Principale</i>	Catherine MILLERAND <i>Conseillère Principale</i>
Le Havre Vauban	Catherine HENRY	Yann ROUAULT <i>Conseiller principal</i>	Catherine SALAUN <i>Conseillère Principale</i>
Lillebonne	Christophe SARRY <i>Conseiller Principal intérim longue durée</i>	Nicolas UROSEVIC <i>Conseiller Principal</i>	Stéphane CANCEL <i>Conseiller principal</i>

D.D.A.	DIRECTEUR D'AGENCE	DELEGATAIRE(S)	DELEGATAIRE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
D.D.A. ROUEN			
Elbeuf	Michèle GRAUSS-ANQUETIN	Michèle REBOURS <i>Conseillère Principale</i>	Claire CHALANDON-FARHAT <i>Conseillère Principale</i> Eric DELESQUE <i>Conseiller principal</i>
Maromme	Philippe DUPONT	Rachel GOURBEIX <i>conseillère principale</i>	Catherine LEROUX <i>Conseillère principale</i>
Rouen 1	Jacky LEROUX	Philippe GALINDO <i>Conseiller Principal</i>	Odile FAGEOLLE <i>Conseillère Principale</i> Annie COTTEBRUNE <i>Conseillère principale</i>
Rouen 2	Jean -Luc HONNET	Francis RENOULT, <i>Conseiller Principal</i>	Patrick JOUVIN <i>Conseiller principal</i>
Rouen 3 Darnetal	André FAGEOLLE	Corinne CREAU <i>Conseillère Principale</i>	Olivier LINARD <i>Conseiller Principal</i>
Rouen 4 St Etienne	Jean-Michel PLAQUIN	G CHABOY <i>Conseiller Principal</i>	Chantal RUGGERI <i>Conseillère Principale</i>
Rouen 5	Gérard JUIF	Evelyne COCAGNE <i>Conseillère Principale</i>	Patricia CARDENAS <i>Conseillère principale</i>

D.D.A.	DIRECTEUR D'AGENCE	DELEGATAIRE(S)	DELEGATAIRE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
ROUEN LITTORAL CAUX-BRAY			
Barentin	Martine LEHUBY	Eric LETELLIER <i>Conseiller principal</i>	Florence WHALLEY <i>Conseillère principale</i>
Dieppe	Gérard JUANOLE	Christian QUESNEL <i>Conseiller Principal</i>	
ROUEN-Cadres	Philippe LEBLOND	Chantal CREGUT <i>conseillère principale</i>	
Forges-Les-Eaux	Aurélié QUESNEY-DEMAGNY	Jean-Pierre NICOLLE <i>Conseiller Principal</i>	Charles CHEVALIER
Le Tréport	Sylvie ROGER	Jean-Pierre BOUFFLERT, <i>Conseiller</i>	Yves SIMON <i>Conseiller principal</i>
Yvetot	Marie LEMELINER	Christine DELORME <i>Conseillère Principale</i>	Véronique ROYNARD <i>Conseillère</i>

Noisy-Le-Grand, le 31 mai 2002.

Le Directeur Général

Michel BERNARD

Destinataires

- Agence Comptable,
- Département Administration & Marchés,
- Délégation Régionale de la Haute-Normandie,
- Comptable Secondaire,
- Délégations Départementales concernées